

## Pensées pédagogiques

Un homme qui n'a aucune éducation vaut mieux que celui qui en a une mauvaise.

L'éducation des garçons est la plus patriotique de toutes les tâches. Les mères ne touchent que par ce côté à la vie politique, mais qu'il est grand!

FONSSAGRIVES

## PEDAGOGIE

## Les Instituteurs catholiques et la Franc-Maçonnerie

Nous publions, dans une autre page, un document de la plus haute importance. C'est le procès-verbal d'une séance spéciale tenue par l'Association des Instituteurs de la circonscription de l'École normale Jacques-Cartier.

Nos lecteurs savent que dans ces derniers temps, de jeunes catholiques militants ont divulgué l'existence d'une Loge maçonnique à Montréal. Loge affiliée au Grand Orient de Paris, branche de la maçonnerie la plus acharnée à la destruction du catholicisme sur la terre.

Malheureusement, le secrétaire de la Loge de Montréal (1) est un artiste peintre qui enseignait depuis quelques années le dessin dans les écoles catholiques de la métropole. De plus, d'autres professeurs spéciaux, sont soupçonnés d'appartenir à la Franc-Maçonnerie.

Quand on sait la haine qui anime la secte impie contre l'Église, il est facile de s'expliquer l'émoi créé dans les familles catholiques de Montréal, à la nouvelle que certains professeurs de leurs enfants étaient ou pouvaient être des Francs-Maçons.

La Commission scolaire catholique de Montréal ordonna une enquête.

Tout de suite, les instituteurs réguliers occupant une charge dans les écoles catholiques de Montréal, se réunirent à l'École normale Jacques-Cartier et protestèrent de leur attachement à l'Église catholique et demandèrent une enquête immédiate afin de prouver qu'aucun instituteur régulier n'appartient à la Franc-Maçonnerie.

Au cours de leurs délibérations, les Instituteurs catholiques de Montréal ont fait les importantes déclarations qui suivent :

" 1. — *Que leur Association n'est composée que d'instituteurs diplômés catholiques;*

" 2. — *Que ses membres se sont toujours soumis et désirent toujours se soumettre aux enseignements de leur mère la sainte Église;*

" 3. — *Qu'ils reconnaissent que la religion doit être la base de leur enseignement;*

" 4. — *Qu'ils enseignent à l'école le catéchisme et les prières suivant les règlements du comité catholique du Conseil de l'Instruction Publique, sous la direction et la surveillance du curé de chaque paroisse;*

" 5. — *Qu'un prêtre désigné par le curé vient toutes les semaines dans nos écoles expliquer la doctrine et la pratique de la religion aux enfants;*

(1) La Loge l'Émancipation.